

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2018 Numéro de version 2 Révision : 10.04.2017

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

## 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit weber.tec Superflex D 2 Komp.B

Numéro de la fiche technique de sécurité: XXP004774-b

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Chimie de la construction

## 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

### Producteur/fournisseur:

SAINT-GOBAIN WEBER France

Rue de Brie - SERVON

**BP 84** 

77253 BRIE COMTE ROBERT France

Tèl: 01.60.62.13.00 Fax: ++33 (0) 1.64.05.47.50

E-MAIL: FDS.FDS@saint-gobain.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+33 1 45 42 59 59 INRS (Institut National de Recherche sur la Sécurité)

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Les résultats de tests sur des animaux ont montré que les mélanges à base de ciment avec plus de 1% de ciment provoquent une irritation grave de la peau et des lésions oculaires graves, de sorte que le classement de ces mélanges H315 et H318 n'est pas basé sur le calcul des ingrédients ou le pH dans ce cas.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

(suite page 2)

Page: 1/9

Page: 2/9

## Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 10.04.2017

## Nom du produit weber.tec Superflex D 2 Komp.B

(suite de la page 1)

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

## Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants. P103 Lire l'étiquette avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P362 Enlever les vêtements contaminés.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

## **Description:**

Mortier prêt avec du ciment Portland

Mortier prêt à l'emploi avec ciment alumineux fondu.

Composants dangereux :		
CAS: 13463-67-7 EINECS: 236-675-5 Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx	dioxyde de titane substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2-5%
CAS: 65997-15-1 EINECS: 266-043-4	ciment Portland, gris	2-5%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7 Reg.nr.: 2119463881-32-XXXX	oxyde de zinc � Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0,1-1%

## SVHC néant

### Indications complémentaires :

Le mélange présente une faible teneur en chromate conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 dans le délai de conservation du produit, de sorte que l'identification avec H317 ne s'applique pas, lorsque l'emballage n'a pas été ouvert entre-temps.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

(suite page 3)

Page : 3/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 10.04.2017

Nom du produit weber.tec Superflex D 2 Komp.B

(suite de la page 2)

après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

après contact avec les yeux :

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante

en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

après ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissement. Aller chercher un médecin et lui présenter cette fiche de données.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité : Utiliser des méthodes adaptées aux conditions environnantes.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Eviter la formation de poussière

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.

#### Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides.

(suite page 4)

Page: 4/9

## Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 10.04.2017

## Nom du produit weber.tec Superflex D 2 Komp.B

(suite de la page 3)

Ne pas stocker avec les aliments.

## Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Oral	Derived No Effect Level	1,52 mg/kgxday (consumer long term value)
Inhalatoire	Derived No Effect Level	5,29 mg/m³ (consumer long term value)
		21,17 mg/m³ (worker systemic long term value)
No CAS D	ésignation de la substa	5.082 mg/m³ (worker systemic short term value)
Valeur Uni		nce % Type
Valeur Uni CAS: 1346	ité 3-67-7 dioxyde de titane	nce % Type
Valeur Uni CAS: 1346	ité	nce % Type

### Remarques supplémentaires:

La TRGS 900 (Liste Mak) en vigueur a servi de base lors de l'élaboration ou de la révision de cette fichede données de sécurité.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Equipement de protection individuel :

## Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Au travail, ne pas manger ni boire

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la

nourriture pour animaux.

## Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la

ventilation est insuffisante.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un

filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable,

utiliser un appareil respiratoire autonome.

Filtre respiratoire court terme :

Filtre P2.

(suite page 5)

Page: 5/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 10.04.2017

## Nom du produit weber.tec Superflex D 2 Komp.B

(suite de la page 4)

#### Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

## Matériau des gants

Gants de coton imprégnés avec du nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection hermétiques.

**Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

9.1 Informations sur les propriétés ph Indications générales.	ysiques et chimiques essentielles
Aspect: Forme: Couleur: Odeur: Seuil olfactif:	poudre selon désignation produit caractéristique Non déterminé.
valeur du pH à 20 °C:	>12,0 (DIN 19261) Dans l'eau
Changement d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé non déterminé
Point d'éclair	non applicable
Inflammabilité (solide, gazeux) :	La substance n'est pas inflammable.
Température d'inflammation :	Non déterminé.
Température de décomposition :	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
Limites d'explosion: inférieure : supérieure : Propriétés comburantes	Non déterminé. Non déterminé. Non déterminé.
Pression de vapeur :	Non applicable.
Densité :	Non applicable.
Masse volumique: Densité de vapeur:	790 kg/m3 Non applicable.

(suite page 6)

Page: 6/9

## Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2018 Numéro de version 2 Révision : 10.04.2017

## Nom du produit weber.tec Superflex D 2 Komp.B

(suite de la page 5)

Vitesse d'évaporation. Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau à 20 °C: 1,5 g/l

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

Viscosité:

**dynamique : cinématique :**Non applicable.
Non applicable.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 0,0 %
EU-VOC (%) 0,00 %
EU-VOC (g/L) 0,0 g/l
Teneur en substances solides: 100,0 %
9.2 Autres informations Aucune.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique / Conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

L'addition de poussière fine peut, en présence d'air, impliquer un risque de coup de poussière.

Réactions aux acides

Réagit au contact des métaux légers, en présence d'humidité, en

formant de l'hydrogène.

- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composa	nt	Туре	Valeur	Espèce	
CAS: 659	97-16-2	2 Calcium_Aluminat-K	linker		
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (Rat)			
CAS: 65997-15-1 ciment Portland, gris					
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Rabbit)			

### Effet primaire d'iritation :

de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

des yeux :

Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Page: 7/9

## Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 10.04.2017

Nom du produit weber.tec Superflex D 2 Komp.B

(suite de la page 6)

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

## Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Type d'es	Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation		
CAS: 1003	CAS: 10034-76-1 calcium sulfate hemihydrate		
LC50/96h	LC50/96h  >79 mg/l (Fish)		
EC50/48h	>79 mg/l (Daphnia magna)		
EC50/72h	>79 mg/l (Selenastrum capricornutum (Green algae))		

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications : Le produit est difficilement biodégradable.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Comportement dans des compartiments de l'environnement :

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

## Effets écotoxiques :

#### Remarque:

Le produit contient des substances qui provoquent de fortes turbidités dans les eaux.

Le produit contient des substances qui provoquent une modification locale du pH et qui ont, par conséquent, un effet nuisible sur les poissons et les bactéries.

## Comportement dans les stations d'épuration:

Type d'essai Concentration active Méthode Evaluation	
CAS: 10034-76-1 calcium sulfate hemihydrate	
EC 50 (3h) >790 mg/l (Activated sludge)	

Remarque: Le produit provoque une modification nette du pH. Neutraliser avant l'introduction.

### Autres indications écologiques :

#### Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

(suite page 8)

Page: 8/9

## Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2018 Numéro de version 2 Révision : 10.04.2017

Nom du produit weber.tec Superflex D 2 Komp.B

(suite de la page 7)

**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## Recommandation:

Ce produit durcit 5 à 6 heures après l'adjonction d'eau et peut être ensuite éliminé sous forme de gravats.

## Catalogue européen des déchets

Code de déchets possible: Le code de déchets effectif dépend de la source des déchets.

	déchets provenant de la fabrication de matériaux composites à base de ciment autres que ceux visés aux rubriques 10 13 09 et 10 13 10
10 13 14	déchets et boues de béton

### Emballages non nettoyés:

#### Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

## Produit de nettoyage recommandé :

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

Agiter les sacs minutieusement.

<b>RUBRIQUE 14:</b>	Informations relat	tives au transport
---------------------	--------------------	--------------------

ROBRIGOE 14: Information of folder		
14.1 Numéro ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU		
ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
ADR, ADN, IMDG, IATA		
Classe	néant	
14.4 Groupe d'emballage		
ADR, IMDG, IATA	néant	
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.	
14.6 Précautions particulières à prendre par		
l'utilisateur	Non applicable.	
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au		
recueil IBC	Non applicable.	
Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci- dessus.	

(suite page 9)

Page: 9/9

## Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 26.11.2018 Numéro de version 2 Révision: 10.04.2017

Nom du produit weber.tec Superflex D 2 Komp.B

(suite de la page 8)

"Règlement type" de l'ONU: néant

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dans les conditions de conservation, l'agent réducteur utilisé maintient la teneur en chrome (VI) soluble inférieure à 2 ppm jusqu'à la date de péremption indiquée.

#### Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Service établissant la fiche technique de sécurité: Département Sécurité produits

Contact: Monsieur Laurent Pauget: Tél.: 04 74 52 58 92

#### Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern (REACH regulation)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aigue pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 1

## \* Données modifiées par rapport à la version précédente